

Port-moyne le 5 Août 1864
5529

Très cher père,

Je pensois partir aujourd'hui pour me rendre à South Bend, pour faire une visite, et prendre quelque arrangement par rapport à l'école des frères. Peut-être lundi prochain serai-je plus heureuse. Néanmoins comme je ne puis y compter, je pense que le plus sûr est de communiquer par écrit.

Nous n'avons plus de Société d'école. Cette vieille grognieuse est morte de la bonne mort et nous l'avons enterrée sans pompe et sans cérémonies. Les sœurs sont chargées de prendre l'école des filles sous leur responsabilité et je crois que les frères feront fort bien de n'en faire autant. Leur zèle sera par là stimulé; et leurs revenus seront plus considérables.

Je serais de plus débarrassé,
par cet arrangement, d'un fardeau
considérable. Comment
pourriez-vous vous y refuser.
Tous les frères qui ont été à
Gortwagne ont prouvé qu'une
école ainsi conduite réussit
parfaitement. Au reste, pour
la première année, si les frères
ne recevraient pas \$ 3.00 - chacun
le comblerai le déficit.

Je dois avoir trois frères,
à la tête desquels doit se
trouver le frère Bernard - Je
vous nommerais bien les
deux autres; mais je m'aperçois
que je n'ai pas le droit de
donner les ordres. Il
est très important de bien
commencer, qui bien insinuit
d'un d'iam prater habet,
et je n'ai pas encore vu
vous votre établissement légal
du frère Bernard,

Veillez me répondre
aussi tôt que possible, et
me donner vos conditions,
et énumérer ce que nous
avons à fournir.

Il est si nuit que je ne
sais plus ce que j'ai écrit.
Je vous quitte donc en vous
saluant de tout cœur

Notre tout dévoué
A. Benoit